



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE **LE MARDI 14 NOVEMBRE 2017**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatorzième jour du mois de novembre 2017 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches et Carol Rivard, messieurs Pierre Bisaillon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Résolution # 2017-11-164 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 à 20 h.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Résolution # 2017-11-165

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2017-11-166

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2017 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Résolution # 2017-11-167

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 4 octobre au 14 novembre 2017 dont le montant est de 187 808,55 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 345 840,21 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2017-11-168

**ENTENTE DE CESSIION DE TERRAIN SUR LA 67^E AVENUE – MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QU'une entente gré à gré a été conclue avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réfection de la 67^e Avenue;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix cède une partie du lot 86, d'une superficie totale de 73,2 m² dont 37,2 m² pour l'emprise ainsi qu'une servitude de travail d'une durée de trois (3) ans (parcelle 9) d'une superficie de 36,0 m², le tout tel que montré au plan d'arpentage numéro AA-8613-154-13-0991 en date du 19 avril 2017 avec garantie légale et libre de toute charge, priorité ou hypothèque, d'un montant de 2 400 \$ incluant tous les préjudices sauf les frais d'expertise.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Résolution # 2017-11-169

DÉROGATION MINEURE – 154, 60^E AVENUE

CONSIDÉRANT l'avis public parut dans le journal Coup d'œil du 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme transmise dans leur procès-verbal du 10 octobre 2017;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures au 154, 60^e Avenue, en l'occurrence; que la marge latérale de la résidence soit à 1,72 mètre au lieu de 2 mètres, et que les marges latérales de la génératrice et de la bombonne de gaz ne respectent pas la réglementation de 1,5 mètre.

Résolution # 2017-11-170

MAINLEVÉE CLAUSE RÉSOLUTOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient, sur les lots 547-1 et 547-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Valentin appartenant à 9812539 CANADA INC., une clause résolutoire visant à garantir la construction d'une garderie sur lesdits lots;

CONSIDÉRANT QUE 9812539 CANADA INC. a déjà complété plus de 50 % du bâtiment destiné à abriter la future garderie;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la municipalité ont étudié les documents liés au financement du projet par 9812539 CANADA INC. et s'en sont montrés satisfaits;

CONSIDÉRANT la demande de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu visant à faire lever la clause résolutoire pour autoriser le déboursement du financement nécessaire à la finalisation de la construction du bâtiment de la garderie;

CONSIDÉRANT les garanties alternatives qui seront consenties par 9812539 CANADA INC. en faveur de la municipalité et le désir de la municipalité de voir le projet être finalisé à court terme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyé de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité donne à 9812539 CANADA INC. mainlevée de la clause résolutoire sur les lots 547-1 et 547-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Valentin une fois que toutes les conditions ci-après énoncées auront été rencontrées à sa satisfaction :

- 1) Une hypothèque de second rang, garantissant les obligations de 9812539 CANADA INC. envers la municipalité en vertu des articles 2.1, 2.3, 4.6 et 4.7 de la Convention d'offre d'achat intervenue entre les parties le 13 juillet 2016, devra être inscrite sur les lots 547-1 et 547-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Valentin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Tous les frais en lien avec l'inscription et la publication de cette hypothèque seront assumés par 9812539 CANADA INC. Le contenu de l'acte d'hypothèque devra par ailleurs avoir été approuvé au préalable par les procureurs de la municipalité;

- 2) L'émission par 9812539 CANADA INC. d'un engagement formel envers la municipalité à l'effet que le bâtiment à être construit sur les lots mentionnés ci-haut sera occupé majoritairement par une garderie;
- 3) La modification de l'Entente de partenariat entre la municipalité et l'OSBL Garderie de l'Île-aux-Noix afin de prévoir que le versement audit OSBL de la seconde tranche du prêt prévu à l'entente sera assujéti à la présence, dans les statuts constitutifs de l'OSBL, d'une clause garantissant qu'un membre du conseil de la municipalité sera membre du conseil d'administration de l'OSBL tant que le prêt versé à l'OSBL n'aura pas été remboursé dans son intégralité;
- 4) La fourniture par 9812539 CANADA INC. à la municipalité d'une quittance complète et finale pour tous dommages ou réclamations découlant des délais allégués dans la levée de clause résolutoire;
- 5) Un engagement écrit de 9812539 CANADA INC. à assumer tous les frais liés à la préparation et à la publication de la mainlevée de la clause résolutoire.

QUE le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, soient autorisés à signer la mainlevée de la clause résolutoire au nom de la municipalité, ainsi que l'addendum visant à modifier l'Entente de partenariat avec l'OSBL Garderie de l'Île-aux-Noix.

Résolution # 2017-11-171

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – RUE MARTIN, 62^E ET 65^E AVENUES

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les 62^e et 65^e Avenues pour un montant de 87 785, 61 \$ subventionné par une aide financière – aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 14 251 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les 62^e et 65^e Avenues dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution # 2017-11-172

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la conseillère, madame Carol Rivard, à titre de maire suppléant pour la période du 14 novembre 2017 au 30 juin 2018.

Résolution # 2017-11-173

ACHAT DU GMC SIERRA 2017 – MONTANT EN TROP

CONSIDÉRANT QU'aux prévisions budgétaires, un montant de 60 000 \$ a été alloué en appropriation de surplus pour l'achat d'un camion pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour l'achat du camion GMC Sierra 2017 s'élève à 38 270,75 \$ seulement;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de remettre la somme de 21 729,25 \$ en trop dans le surplus libre.

Résolution # 2017-11-174

MÉDAILLES DE CHIENS ET CHATS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réglementer les médailles d'animaux (chien et chat) sur son territoire;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la vente de médailles perpétuelles (à vie) pour les chiens au coût de 10 \$ chacune et pour les chats au coût de 5 \$ chacune.

Résolution # 2017-11-175

SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désigne la conseillère, madame Carol Rivard, afin d'agir comme substitut du maire aux séances du conseil de la MRC du Haut-Richelieu pour la période du 14 novembre 2017 au 30 juin 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-11-176

CONTRAT POUR L'OUVERTURE DES CHEMINS, L'ÉPANDAGE ET LA FOURNITURE D'ABRASIFS – 2017 À 2022

ATTENDU le deuxième appel d'offres du 20 octobre 2017 affiché sur le site du service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'ouverture des chemins d'hiver;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé des soumissions;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde le contrat pour l'ouverture des chemins, l'épandage et la fourniture d'abrasifs à la firme Les Entreprises GM St-Blaise inc., ayant fourni la soumission conforme la plus basse pour une période de cinq (5) ans au montant contractuel de 85 656,38 \$ pour l'année 2017-2018, 86 940,65 \$ pour l'année 2018-2019, 88 244,46 \$ pour l'année 2019-2020, 89 568,97 \$ pour l'année 2020-2021, 90 911,88 \$ pour l'année 2021-2022 et possibilité d'une année additionnelle 2022-2023 à 92 275 \$.

Résolution # 2017-11-177

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DE FEUX CLIGNOTANTS - VÉHICULES D'URGENCE

CONSIDÉRANT l'affluence des véhicules routiers sur la rue Principale (route 223) qui traversent le village en direction nord ou sud;

CONSIDÉRANT la vitesse à laquelle roulent ces automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE malgré la sortie des véhicules du service de sécurité incendie, les usagers ne s'arrêtent pas;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande l'installation de deux feux clignotants sur la rue Principale (route 223) face à la mairie afin d'assurer la sécurité des pompiers et des automobilistes lors de la sortie ou le retour en caserne des véhicules d'urgence.

Résolution # 2017-11-178

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA 74^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par le service électronique d'appel d'offres (SEAO) ont été demandées pour des travaux de pavage de la 74^e Avenue (entre la rue Principale et le numéro 334), en date du 26 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions de l'ingénieur, monsieur Laval Gagnon, de la firme Ingemax;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat de pavage à la firme Les Pavages Chenail inc., ayant fourni la soumission conforme la plus basse, au montant de 314 144,58 \$ (taxes incluses).

Résolution # 2017-11-179

RÉTROACTIVITÉ DES CADRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente de travail entre la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et l'Association des pompiers volontaires de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix signée le 25 septembre 2017;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la même rétroactivité que celle des pompiers au directeur et au directeur adjoint en l'occurrence; la rémunération de trois (3) heures minimum, par intervention, deux (2) heures minimums pour la vérification des véhicules, si nécessaire, les neuf (9) journées fériées selon la *loi sur les normes du travail*, un taux horaire différent pour les travaux et entraînements programmés soit 27 \$ l'heure pour le directeur et 22,60 \$ pour le directeur adjoint.

BIEN QUE le directeur et le directeur adjoint soient d'office en fonction, ils ne reçoivent pas de rémunération pour la semaine de garde externe.

QUE la rétroactivité se calcule à partir du 1^{er} janvier 2017.

Résolution # 2017-11-180

OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION (PAVAGE) DE LA 74^E AVENUE

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour des travaux de réfection (pavage) de la 74^e Avenue (entre la rue Principale et le numéro 334) a été accordé;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la proposition d'offre de services pour la surveillance des travaux de la 74^e Avenue de la firme Ingemax pour l'ensemble des services professionnels inclus dans leur offre de service datée du 13 novembre 2017 pour un total de 15 000 \$ (taxes en sus).

Résolution # 2017-11-181

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – LIGNAGE DE LA ROUTE 223 (55^E AVENUE À LA 1^{RE} AVENUE)

CONSIDÉRANT l'éclairage déficient sur ce tronçon de route et pour la sécurité de tous les usagers;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de repeindre le lignage de la route 223 de la 55^e Avenue à la 1^{re} Avenue.

Résolution # 2017-11-182

RELOCALISATION DES BOÎTES AUX LETTRES

CONSIDÉRANT les inconvénients causés par la localisation actuelle des boîtes aux lettres du côté nord de l'emprise de la 55^e Avenue;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le déplacement des boîtes aux lettres du côté sud de la 55^e Avenue dans l'emprise municipale.

Résolution # 2017-11-183

PERMIS POUR CABANON AU 901, 3^E RUE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) transmise dans leur procès-verbal du 10 octobre 2017;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, à délivrer un permis pour la construction d'un cabanon au 901, 3^e Rue, remplaçant deux cabanons en mauvais état. Comme convenu, la propriétaire s'engage à démolir le cabanon situé à l'ouest de sa propriété.

Résolution # 2017-11-184

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de dépôt du procès-verbal du 10 octobre 2017 du Comité consultatif d'urbanisme.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois d'octobre.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois d'octobre.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

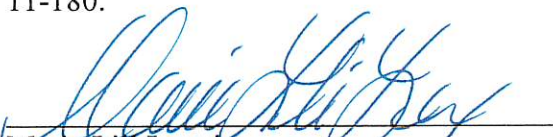
Madame Éliane St-Pierre, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois d'octobre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2017-11-167, 2017-11-170, 2017-11-171, 2017-11-174, 2017-11-176, 2017-11-177, 2017-11-178, 2017-11-179, 2017-11-180.

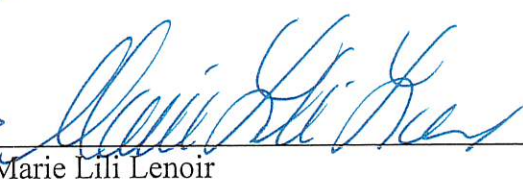
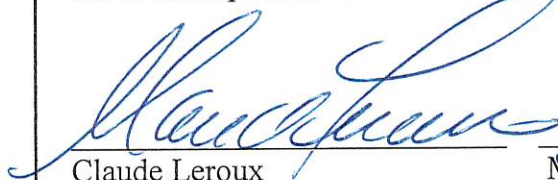

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2017-11-185 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 30.


Claude Leroux
Maire
Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière